

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mylène dandurand](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1204d44f64ec705b3c37323f>

Date d'obtention : 2023-10-10 13:57:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avoir une discussion avec l'élève qui vient nous faire le signalement Et/ou la victime dans la situation. Soutenir la victime et être à son écoute. Être rassurant avec elle.

Dresser rapidement un portrait de la situation.

Faire avec l'élève, la victime la grille d'évaluation pour être capable d'évaluer la situation de la victime ou du témoin. L'amorce, la nature du geste, les intentions et l'étendue de la situation.

Voir si le geste est de nature criminelle ou sinon est ce que le ou les jeunes ont sous-estimé les conséquences de leur geste.

Voir avec la victime s'il n'y aurait pas d'autres personnes qu'elle croient impliqués dans cette situation. Si oui, rencontrer les autres jeunes et remplir avec eux la grille d'évaluation.

S'assurer de faire les rencontres avec les jeunes 1 à la fois (seul à seul). Leur spécifier qu'ils devront garder la situation sous silence aux oreilles de leurs pairs. Il est important qu'ils sachent qu'ils doivent respecter la vie privée de tous et de chacun et que la confidentialité est de mise pour cette intervention. Que leur identité doit rester confidentielle.

Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou bien malveillant. Si malveillant, on confisque le cellulaire et on le ferme et on le dépose dans une pochette à cet effet, si on croit qu'il peut y avoir des photos, image ou vidéo de pornographie juvénile. Nous ne demandons pas de mot de passe et on ne regarde pas les photos ou vidéos.

Ensuite on téléphone le service policier, en lui remettant les informations et cellulaire.

Nous devons communiquer le plus tôt possible avec le service de police du quartier ou de la police éducateur attitré à notre école. Il n'est jamais trop tard pour dénoncer un acte malveillant, même si c'est par la suite qu'on le découvre. (Si malveillant, on ne remplit pas la grille d'évaluation et on communique rapidement avec le service de police.)

Communiquer avec les parents de la victime, des autres jeunes impliqués, ainsi que l'auteur. Leurs expliquer la situation et qu'elle est la suite de l'intervention à chacun d'eux, pour la situation donc eux

sont concernés.

S'assurer de donner l'information à la DPJ, selon le contexte.

Si l'acte est malveillant

Aviser le service de police et leur donner informations et cellulaire ou l'objet électronique en question.
Demander à la police quand et comment on avise les parents de la situation (auteur et autres jeunes impliqués)

Signalement à la DPJ doit être déposé, vérifier si cela a été fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous devrions être en mesure d'informer le service de police après avoir recueilli l'information du Sextage. Qu'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, la police doit en être informé.

Ne jamais regarder les photos, images ou vidéo de la victime.

Préserver l'identité de chacun de jeunes impliqués dans la situation.

Confisquer cellulaire ou quoi que ce soit électronique qui peut diffuser l'information, pour arrêter plus vite la propagation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De mettre en confiance le jeune, lorsqu'il devra répondre à la grille d'évaluation pour connaître les informations de la situation. Après avoir recueilli les renseignements, l'intervenant s'assure que la victime se sent bien dans le contexte, voit les choses de façon positives. Voir si cet élève est à risque, et de quel soutien elle pourrait avoir besoin.

Suite à notre intervention, informer les parents de l'intervention qui a été fait et s'il y aura d'autres étapes à venir à l'intervention.